

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.04.24_01**

Le 24 avril deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Virginie GARDET-Jean-Pierre MARGUERIE –Valérie MATHE- Nicole RECORDON-François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN– Michel CREMONE (pouvoir Olivier RUFFIER) - Corinne BUSALB (pouvoir à Annette BELLANGER) - Bernard FUMEY (pouvoir à Pascal DUMONT) – Marino PASQUALON (pouvoir à François RIEU) - Thierry BINET (pouvoir à Nicole RECORDON) - Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 19/04/2023

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 11

Excusés : 7

Absents : 7

Pouvoirs :5

Votants : 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230424-2023-04-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023

Délibération 1 : COMMANDE PUBLIQUE : Délibération pour autoriser le Maire à signer le marché de remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants à l'école élémentaire et à l'école maternelle.

Rapporteur : François RIEU

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique pour le remplacement des menuiseries et volets roulants à l'école élémentaire et à l'école maternelle.

Un avis d'appel à concurrence a été lancé sur le site : <https://www.marches-securises.fr/> le 22 février 2023. La date limite de remise des offres a été fixée au 7 avril 2023 à 12 heures.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation : 60 % prix et 40 % valeur technique.

3 plis ont été déposés dans les délais.

Lors de sa séance du 17 avril 2023, la commission d'appel d'offres a procédé à l'analyse des offres et a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Entreprise DAF MENUISERIE – 20 rue du Docteur Jean VEYRAT 73800 MONTMELIAN

Pour les montants suivants :

	HT	TVA	TTC
Ecole élémentaire	129 856.00 €	25 971.20 €	155 827.20 €
Ecole maternelle	89 996.00 €	17 999.20 €	107 995.20 €
Total	219 852.00 €	43 970.40 €	263 822.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Abstentions	
Contre	
Pour	16

- **APPROUVE** l'attribution du marché « Remplacement des fenêtres et volets roulants à l'école maternelle et à l'école primaire » à l'entreprise DAF MENUISERIE pour un montant de 219 852.00 € HT (263 822.40 € TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

A GRIGNON, le 24 avril 2023

Le Maire,
François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

